

Préambule

« Plus fort »

Alors même que notre espace de coopération a dû faire face à l'une des plus importantes crises sanitaires depuis le 20^e siècle, le sport a démontré que par ses nombreuses dimensions et facettes, il fait partie intégrante du quotidien de notre bassin de vie transfrontalier.

Le sport n'est pas qu'une activité physique et n'est pas fondé que sur la seule la recherche de performances. Il est aussi un vecteur de lien social, d'inclusion, d'intégration, et de santé publique, notamment dans la prévention de certaines maladies.

Le sport est tout simplement une école de la vie qui allie le développement physique à l'apprentissage des valeurs fondamentales du vivre ensemble.

La Charte Internationale de l'Education Physique, de l'Activité Physique et du Sport de l'UNESCO proclame justement que l'ensemble de ces activités apportent des bienfaits individuels et sociaux, comme la santé, le développement social et économique, l'autonomisation des jeunes, la réconciliation et la paix.

Par ailleurs, un sport fondé sur des valeurs est une condition préalable pour optimiser ces bienfaits individuels et sociaux qu'il peut apporter. Les activités sportives contribuent au renforcement des conduites et des comportements éthiques parmi les personnes qui y participent. Cet élément fondamental est rappelé par la Charte Européenne du Sport du Conseil de l'Europe.

Les signataires de la présente Charte se reconnaissent pleinement dans cette pensée et placent celle-ci dans la continuité à leur échelle de la Charte de l'UNESCO et comme le prolongement de la Charte Européenne du Sport dans l'espace de la Grande Région.

C'est pourquoi, ils considèrent que tous les habitants de la Grande Région, et en particulier les enfants, les femmes, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées doivent se voir proposer des offres inclusives et adaptées pour pleinement participer à l'éducation physique, à l'activité physique et au sport.

Pour atteindre cet objectif, les signataires de la Charte reconnaissent l'importance et l'engagement des clubs sportifs. Ils sont au cœur du dispositif qui permet l'apprentissage et la promotion des valeurs et des principes éthiques comme le respect et le fair-play. Ils contribuent également à la lutte contre toutes les formes de violences dans le sport, notamment sexuelles et discriminatoires.

Par leur mobilisation et en particulier celle des bénévoles qui les font vivre, les clubs et associations sportives sont également créateurs de lien social, en offrant entre autres aux habitants un lieu de rencontre et un espace d'engagement pour participer à la vie locale.



La jeunesse constitue une cible prioritaire pour soutenir et renforcer le bénévolat au service des clubs.

Face à la fragilité des organisations sportives amplifiées entre autre par la crise sanitaire, les signataires de la Charte reconnaissent l'importance des rassemblements, des manifestations sportives, les rencontres et les moments de festivités et de convivialités comme un socle à soutenir pour le développement des liens sociaux et la mobilisation au titre du bénévolat.

Le sport a une mission transversale et irrigue différents domaines politiques en Grande Région.

Il offre aux jeunes un cadre de valeurs et promeut notamment l'égalité, la liberté, le fair-play et le respect. Il est synonyme d'un vivre-ensemble interculturel et inclusif qui s'oppose à toute forme d'hostilité, de discrimination, et qui promet l'ouverture sur les autres.

Fidèles à ses valeurs, les signataires de la Charte insistent sur la nécessité d'agir de manière responsable pour tous les acteurs dans le sport, ce qui implique de lutter contre le dopage et les trucages, de s'engager pour la transparence dans le sport européen, d'assurer la protection de la santé et des droits des sportifs et des entraîneurs.

En outre, face aux menaces de repli sur soi, face à la montée des populismes, les signataires de la Charte soulignent la dimension fédératrice du sport. Le sport est un vecteur majeur de la lutte contre la xénophobie et le racisme.

Les signataires de la Charte placent également leurs actions dans le sport sous le respect du principe d'égalité homme/femme, d'inclusion de toutes les catégories sociales.

« Plus haut »

Vecteur de cohésion sociale, le sport est également un vecteur de cohésion territoriale et d'attractivité. La Grande Région dispose sur son territoire d'espaces, sites et itinéraires dédiés aux sports de nature, d'infrastructures sportives innovantes et attractives, qui sont destinées autant aux sports de masse qu'au sport de haut niveau, et qui sont en capacité d'accueillir des compétitions au rayonnement européen, voire international. Ces événements sportifs constituent des marqueurs forts pour le vivre ensemble dans notre espace de coopération. Ils sont susceptibles de drainer des spectateurs de toute la Grande Région comme des espaces voisins, qui pourraient être encouragés par le sport à prolonger leur séjour.

Le sport participe donc au développement du tourisme dans la Grande Région. La promotion des itinéraires cyclables et des parcours de randonnées pédestres permettra d'associer activités physiques, découverte du patrimoine naturel et du pays voisin.

S'inscrivant dans le respect des principes énoncés par la Charte Européenne du Sport du Conseil de l'Europe, les signataires de la présente Charte s'engagent à ce que leurs réflexions stratégiques au profit du sport, que les actions qu'ils veulent conduire, que les activités sportives qu'ils souhaitent développer soient respectueuses des principes du développement durable. Au regard de la crise énergétique qu'il faut à présent affronter, et plus particulièrement ses conséquences induisant une inflation qui impacte directement autant la



gestion des infrastructures sportives que la pratique sportive (déplacement, accueil, ...), le recours à de nouvelles ressources énergétiques renouvelables et la mise en œuvre de comportements plus vertueux en matière de consommation concernent donc directement tous les acteurs du monde sportif. En effet, cela peut concerner tout autant l'organisation de manifestations, que l'extension et la modernisation d'infrastructures existantes, la planification de nouvelles infrastructures, ou encore le développement de nouvelles pratiques sportives. Il peut donc s'agir de trouver une implantation adaptée, construire avec des matériaux adaptés. Enfin, pratiquer une activité sportive dans un milieu naturel doit se faire dans un respect de l'environnement, en évitant des perturbations profondes des écosystèmes. Ces actions sont concrètes et constituent des exemples d'application des principes énoncés.

De plus, le sport a des effets positifs sur les relations extérieures de la Grande Région. Des projets sportifs comme le Fairplay Tour de la Grande Région ont des effets directs dans les pays en voie de développement et approfondissent les relations entre les régions européennes et les pays en voie de développement dans le monde entier.

« Plus loin »

Conscient de l'importance du sport dans la Grande Région, le Sommet de la Grande Région du 30 janvier 2019 a décidé de la création d'un Groupe de travail Sport dans la Grande Région. Il devra, en coopération avec le Pool interrégional européen du sport (EuroSportPool), ancrer davantage la thématique du sport dans les structures de gouvernance de la Grande Région et développer des coopérations transversales avec d'autres groupes de travail.

Le groupe de travail doit intégrer pleinement dans ses travaux les différences :

- de cadres juridiques des systèmes sportifs,
- de compétences des institutions nationales,
- dans les organisations sportives.

L'objectif du Groupe de travail Sport est de proposer des initiatives, des projets et des actions permettant de mettre en œuvre une stratégie efficiente à l'échelle de la Grande Région visant à soutenir des activités sportives communes, des rencontres sportives ainsi que des mesures d'éducation et de formation continue dans le sport. La mise en réseau avec les autres structures de la Grande Région doit permettre de les développer. Le Sommet donne au sport la place qui lui revient dans la coopération politique de la Grande Région et jette ainsi les bases pour que le sport développe son effet positif sur la cohésion, la diversité et la coexistence dans la Grande Région.



Faisant leur la phrase du Baron Pierre de Coubertin qui affirmait que « chaque difficulté rencontrée doit être l'occasion d'un nouveau progrès », les ministres et les responsables politiques en charge du sport dans la Grande Région, signataires de la Charte, s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à accompagner la mise en œuvre des objectifs et mesures visant à approfondir la coopération transfrontalière dans le domaine du sport.

1/ Connaître et faire connaître : encourager et favoriser l'échange – renforcer et développer la communication

- ▶ Afin d'offrir au sport des possibilités durables de structurer son développement dans la Grande Région et en Europe, l'échange entre partenaires du monde sportif dans la Grande Région doit être intensifié et approfondi.
- ▶ Afin de faire de la Grande Région un espace de coopération exemplaire dans le domaine du sport, le dialogue avec les territoires voisins et les partenaires européens doit être maintenu et encouragé.
- ▶ Afin de mieux informer et de mieux faire connaître le potentiel et les opportunités pour le monde sportif dans la Grande Région les canaux existants à l'échelle de la Grande Région seront mobilisés. Celle permettra entre autre :
 - de créer un contenu spécifique et approprié sur le site Internet de la Grande Région,
 - de recourir au SIG Grande Région pour établir une bibliothèque cartographique dédiée.
- ▶ Afin d'assurer une plus grande visibilité et de renforcer l'attractivité des initiatives, des rencontres et grands évènements sportifs, un calendrier spécifique sera construit et diffusé pour drainer les spectateurs de toute la Grande Région.
- ▶ Afin de permettre le développement de nouvelles initiatives transfrontalières et de faciliter l'accès aux financements notamment européens, un dispositif spécifique d'informations sera construit.

2/ Favoriser la pratique du sport et renforcer l'apprentissage des valeurs sportives – Soutien aux initiatives sportives

- ▶ Afin d'encourager les habitants de la Grande Région à pratiquer des activités sportives en profitant du contexte transfrontalier, les initiatives sportives - en particulier celles des clubs et autres associations sportives et des établissements scolaires - à caractère grand-régional doivent être soutenues.
- ▶ Afin de positionner les sports de nature comme vecteur d'attractivité de la Grande Région, que ce soit par les pratiques sportives individuelles et régulières, ou via des évènements, dans des espaces et sites tout comme sur des itinéraires sécurisés, aménagés dans le respect de l'environnement et accessibles à tous les pratiquants.

- 
- ▶ Afin de promouvoir des partenariats à long terme dans le domaine du sport dans la Grande Région – en particulier à destination des enfants et des jeunes, les grands événements sportifs communs tels que le Fairplay Tour, et le Festival des sports de la Grande Région doivent être consolidés et bénéficier d'un soutien à long terme de la part des différentes présidences du Sommet et du Secrétariat du Sommet.
 - ▶ Afin d'harmoniser l'éducation et la formation dans le sport, les différentes organisations compétentes sont invitées à entamer une réflexion visant l'harmonisation des qualifications et favorisant les équivalences.
 - ▶ Afin de promouvoir la coopération transfrontalière entre les institutions et les organisations compétentes dans le domaine du sport de masse, scolaire et de compétition dans la Grande Région, l'échange d'enseignants et de formateurs doit notamment être soutenu.
 - ▶ Afin de valoriser la dimension inclusive du sport et la lutte contre toutes les formes de violence, des actions devront être engagées à destination de tous les publics, notamment par la promotion du sport féminin, du parasport ou encore du sport à destination des personnes âgées.
 - ▶ Afin de faciliter l'apprentissage des valeurs du sport, des actions transversales avec d'autres groupes de travail du Sommet (éducation, jeunesse, culture, ...) doivent être initiées.

3/ Asseoir la durabilité de la coopération – Concevoir des projets communs

- ▶ Afin de renforcer la coopération sportive dans la Grande Région et ses effets positifs sur la société et les associations sportives bénévoles, les composantes territoriales s'efforcent d'examiner les possibilités de financement de projets sportifs communs. La création d'un Fonds Sport de la Grande Région doit ainsi permettre d'élargir les possibilités de soutien durable pour les projets à caractère sportif de la Grande Région.
- ▶ Afin de permettre notamment aux structures bénévoles locales et citoyennes (par ex. les clubs sportifs) de participer au programme Interreg Grande Région autant par des projets de forme classique que par des petits projets, les composantes territoriales souhaitent se mobiliser auprès des Autorités partenaires et de tous les organes du programme pour faciliter leurs dépôts de projets. Avec le souci d'assurer une efficacité accrue des moyens disponibles, les complémentarités indispensables seront recherchées.
- ▶ Dans le but d'utiliser les installations sportives proches de la frontière comme des lieux de rencontre permanents pour les sportifs, les partenaires examineront la nécessité et les possibilités d'ouvrir ces installations sportives aux clubs sportifs et aux écoles des communes voisines proches de la frontière, voire de les développer conjointement.